



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 JUILLET 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Départ après la 12 ^{ème} délibération
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
---------------	-----------------------------

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur général adjoint des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2022
Exécutoire le : 12 JUIL. 2022
Publiée le : 12 JUIL. 2022
Visée le : 12 JUIL. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2015 - CCCH03 : Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme – Avenant n°3

Par marché de prestation intellectuelle, la Communauté de communes de Chautagne a confié au groupement EPODE/Blezat/Asadac un marché relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et au travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUi).

Ce marché a été transféré à Grand Lac, communauté d'agglomération, suite à la fusion des communautés intervenue le 1^{er} Janvier 2017.

L'objectif de ce marché était d'actualiser et de compléter le projet de territoire, initié en 2008 par la communauté de communes, au regard notamment des évolutions démographiques et des changements opérés dans les conseils municipaux.

Ce projet de territoire actualisé avait pour vocation de permettre aux élus de choisir :

- Choix n°1 : un audit des documents d'urbanisme prenant en compte les dispositions des nouvelles lois (Grenelle et ALUR). Cet audit devait proposer des conclusions sur les procédures à engager (révision des POS et PLU) ;
- Choix n°2 : l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire de Chautagne.

Ce marché a été passé selon la procédure d'appel d'offres, pour un montant de 395 677 € HT (474 812.40 TTC) et a été décomposé en plusieurs tranches, au vu des éléments précités :

- Tranche ferme : Actualisation du projet de territoire de Chautagne : 51 254 € HT
- Deux tranches conditionnelles correspondant au choix n°1 :
 - o Tranche conditionnelle n°1 – Travail sur les documents d'urbanisme : 101 870 € HT
 - o Tranche conditionnelle n°2 – Modification ou révision des PLU existants : 127 298 € HT
- Une tranche conditionnelle correspondant au choix n°2 :
 - o Elaboration du PLU intercommunal : 115 255 € HT

La tranche ferme correspondant à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne a été réalisée. Le projet de territoire ainsi abouti a permis aux élus de se positionner sur le choix n°2 à savoir l'élaboration du PLUi. La tranche conditionnelle n°3 a donc été levée et notifiée au groupement attributaire le 25 mars 2016 pour un montant total de 115 255 € HT. Par conséquent les tranches conditionnelles n°1 et 2 n'ont pas été levées.

Rappel de l'avenant 1 :

Un premier avenant a été notifié au groupement le 12 février 2018 (délibération du Bureau communautaire du 14 décembre 2017) pour un montant total de 49 500 HT €. L'objet de cet avenant était de financer des réunions supplémentaires ainsi que la création de 22 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'avenant n°1 représentait une évolution de + 12.5 % par rapport au marché initial.

La Commission d'appel d'offre du 27 novembre 2017 avait émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Rappel de l'avenant 2 :

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires à la tranche conditionnelle n°3 ont été jugées nécessaires.

Dans le cadre du travail sur le règlement graphique du PLUi, il a été jugé nécessaire que le bureau d'étude EPODE puisse rencontrer chaque commune de Chautagne une demi-journée afin de les aider à élaborer leur plan de zonage, soit une prestation étalée sur 4 jours, pour un montant total de 2 600 € HT (coût jour : 650 € HT).

La prestation de l'avenant 2 représentait une évolution de + 0.65 % par rapport au marché initial.

Cet avenant a été approuvé par délibération du bureau communautaire du 13 septembre 2018.

La Commission d'Appel d'Offres du 3 septembre 2018 avait émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Objet de l'avenant 3 :

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires à la tranche conditionnelle n°3 ont été jugées nécessaires dans le cadre du travail relatif aux réserves à lever ainsi qu'aux remarques des Personnes Publiques Associées à prendre en compte. Compte tenu également de l'avis négatif de la commission d'enquête, dans le but d'approuver le PLUi de Chautagne dans une version au plus près du projet de territoire, il a été jugé nécessaire que le bureau d'étude EPODE puisse rencontrer les communes concernées et d'assister la collectivité dans ce processus afin d'élaborer la version finale du PLUi sur 3 thématiques :

1. Des réunions supplémentaires à prévoir pour un montant total de 1 950 € HT, correspondant à 3 jours de travail supplémentaires (Coût jour : 650 € HT),
2. La reprise des documents du PLUi pour un montant total de 4 875 € HT correspondant à 7.5 jours de travail supplémentaires (Coût jour : 650 € HT),
3. Travail complémentaire de Géomatique pour un montant total de 650 € HT correspondant à 1 jour de travail supplémentaire (Coût jour : 650 € HT).

La prestation représente un coût supplémentaire de 7 475 € HT. Le présent avenant représente une évolution de + 1.89 % par rapport au marché initial.

L'ensemble des avenants cumulés représentent + 15.1 % par rapport au marché initial. En application de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique, le dépassement des seuils admissible est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

La Commission d'Appel d'Offres du 21 Juin 2022 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°3.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus énoncé ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2022

Le Président,
Renald BERETTI



- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 24 |
| - Présents et représentés : 25 |
| - Votants : 25 |
| - Pour : 25 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |



Marché n°15 CCCH 03
Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI)

AVENANT N°3

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

Le groupement EPODE (mandataire)/Belezat consulting/Asadac, domiciliée 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY, représentée par SAUSSAC Fabrice, Président.

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de prestation intellectuelle relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI), la Communauté de Communes de Chautagne a confié au groupement EPODE/Blezat/Asadac, mandataire domicilié 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY le marché.

La Chautagne avait engagé en 2008, une démarche aboutissant à un projet de territoire. L'objectif du présent marché est d'actualiser et compléter ce projet de territoire au regard notamment des évolutions démographiques et des changements opérés dans les conseils municipaux.

Ce projet de territoire actualisé conduira à un choix des élus au regard des documents d'urbanisme en vigueur qui se concrétisera soit par :

- Choix 1 : un audit de ces documents sera effectué, il devra prendre en compte les dispositions des nouvelles lois (Grenelle et ALUR) et produire une analyse permettant de déterminer les points d'incompatibilité de ces documents par rapport au projet de territoire.

Cet audit proposera des conclusions (commune par commune) sur les procédures à engager (3POS feront l'objet d'une révision sous peine de caducité). Les révisions de POS et adaptation des PLU seront effectuées dans ce cadre.

- Choix 2 : l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire de chautagne

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure appel d'offres d'un montant de **395 677 € HT** (474 812.40 € TTC), **décomposé en plusieurs tranches :**

- Tranche ferme - actualisation du projet de territoire de Chautagne : 51 254 € HT

Deux tranches conditionnelles correspondant au choix n°1 :

- Tranche conditionnelle n°1 – travail sur les documents d'urbanisme : 101 870 € HT
- Tranche conditionnelle n°2 – modification ou révision des PLU existants : 127 298 € HT

Une tranche conditionnelle correspondant au choix n°2 :

- Tranche conditionnelle n°3 – élaboration PLU intercommunal : 115 255 € HT

La tranche ferme correspondant à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne a été réalisée. Le projet de territoire ainsi abouti a permis aux élus de se positionner sur le choix n°2 à savoir l'élaboration du PLUI.

La tranche conditionnelle n°3 a donc été levée et notifié au groupement attributaire le 25 mars 2016 pour un montant total de **115 255 € HT**.

Par conséquent les tranches conditionnelles n°1 et 2 ne seront donc pas levées.

Ce marché conclu par la CCCH a été transféré à Grand Lac au 01 janvier 2017.

Pour rappel, **un 1er avenant** a été notifié le 12 février 2018 pour un montant total de 49 500 € HT. Il avait pour objet de financer des réunions supplémentaires ainsi que la création de 22 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'avenant n°1 représentait une évolution de +12.5 % par rapport au marché initial.

Pour rappel, **un Second avenant** a été notifié le 28 Septembre 2018 pour un montant de 2 600 € HT. Il avait pour objet d'assister chacune des communes dans la réalisation de leur plan de zonage à raison d'une demi journée de travail par commune.

L'avenant n°2 représentait une évolution de +0.65 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°3

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires à la tranche conditionnelle n°3 ont été jugées nécessaires dans le cadre du travail relatif aux réserves à lever ainsi qu'aux remarques des Personnes Publiques Associées à prendre en compte.

Compte tenu également de l'avis négatif de la commission d'enquête, dans le but d'approuver le PLUi de Chautagne dans une version au plus près du projet de territoire, il a été jugé nécessaire que le bureau d'étude EPODE puisse rencontrer les communes concernées et d'assister la collectivité dans ce processus afin d'élaborer la version finale du PLUi sur 3 thématiques :

1. Des réunions supplémentaires à prévoir

montant total de 1 950 € HT correspondant à 3 jours de travail supplémentaires. (coût jour : 650 € HT)

2. La reprise des documents du PLUi

montant total de 4 875 € HT correspondant à 7.5 jours de travail supplémentaires. (coût jour : 650 € HT)

3. Travail complémentaire de Géomatique

montant total de 650 € HT correspondant à 1 jours de travail supplémentaires. (coût jour : 650 € HT)

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

La prestation représente un coût supplémentaire de 7 475 € HT :

Le présent avenant représente une évolution de +1.89 % par rapport au marché initial.

L'ensemble des avenants cumulés représentent + 15.1 % par rapport au marché initial.

En application de l'article R.2194-5 du code de la commande publique, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Chambéry, le 20/06/2022

À Aix-les-Bains, le

Pour la société EPODE,

M. SAUSSAC Fabrice
Directeur de la société EPODE

Pour Grand Lac

Yves Mercier
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

**Fabrice
SAUSSAC**

Signature
numérique de
Fabrice SAUSSAC
Date : 2022.06.20
08:59:08 +02'00'

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. 2015 - CCCH 03 : Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme - Avenant n. 3

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : d4228 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220705-d4228-DE

Date de décision : 05/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires